

# ALERTE CYBERGEN



La semaine passée, une **entreprise samarienne** signalait aux gendarmes avoir été ciblée par une tentative de **fraude au faux Président** :

Le **comptable de l'entreprise** a tout d'abord été contacté par téléphone, par un individu se faisant passer pour un avocat. Ce dernier a **prétendu** agir pour le compte du **dirigeant de l'entreprise** dans le cadre d'une **acquisition confidentielle**. Dans la foulée, le comptable a reçu des courriels, prétendument envoyés par son « **patron** », lui demandant d'effectuer en urgence **plusieurs virements**, pour un montant global proche de **100 000 euros**.

Le comptable, qui a finalement réalisé qu'il s'agissait d'une **tentative d'escroquerie**, a refusé d'effectuer le virement.

Cette histoire souligne l'importance de la **vigilance** et de la **formation des employés** pour prévenir ce type de fraude.

## ÉTAPES TYPIQUES DE LA FRAUDE AU PRÉSIDENT

- 1- **Collecte d'informations** : L'escroc recueille des informations sur l'entreprise cible, telles que l'organigramme, les noms des dirigeants, les informations financières, etc. Ces informations peuvent être obtenues publiquement (site web de l'entreprise, réseaux sociaux) ou par des techniques d'ingénierie sociale.
- 2- **Prise de contact** : L'escroc contacte un employé de l'entreprise, souvent un responsable financier ou comptable, en se faisant passer pour le président ou un autre dirigeant. Il utilise un ton autoritaire et urgent, invoquant souvent une opération confidentielle et stratégique nécessitant un virement important.
- 3- **Manipulation** : L'escroc met la pression sur l'employé, le culpabilisant ou le menaçant de conséquences graves s'il ne coopère pas. Il peut également jouer sur la confiance et la flatterie pour obtenir la collaboration de l'employé.
- 4- **Virement frauduleux** : L'escroc fournit les coordonnées d'un compte bancaire frauduleux, souvent à l'étranger, et demande à l'employé d'effectuer un virement urgent et discret. Il insiste sur le caractère confidentiel de l'opération pour empêcher l'employé de vérifier ou d'en parler à d'autres.
- 5- **Disparition** : Une fois le virement effectué, l'escroc disparaît, laissant l'entreprise victime d'une perte financière importante.

## CONSEILS POUR SE PROTÉGER DE LA FRAUDE AU PRÉSIDENT

- **Sensibilisez les employés** sur les risques de fraude au président et sur les techniques utilisées par les escrocs ;
- Mettez en place des **procédures de sécurité** pour les virements bancaires ;
- **Vérifiez les informations** fournies par votre interlocuteur ;
- **Ne cédez pas à la pression** d'un interlocuteur insistant ou menaçant, prenez le temps de vérifier les informations et d'en parler à d'autres personnes ;
- **Signalez immédiatement les tentatives de fraude** à votre supérieur et aux autorités compétentes.